



République du Burundi



SOLIDARITE AVEC LES PRISONNIERS ET LEURS FAMILLES

Agréée sous l'Ordonnance Ministérielle n° 530/178 du 22 février 2011

PRESENTATION SOMMAIRE DE NTABARIZA-SPF

L'association **Solidarité avec les prisonniers et leurs familles**, NTABARIZA-SPF en sigle, est une association sans but lucratif de droit burundais qui a été agréée par le gouvernement sous l'Ordonnance Ministérielle n° 530/178 du 22 février 2011. Sa principale mission est de militer pour l'amélioration des conditions de vie des prisonniers et de leurs familles.

I. SITUATION SANITAIRE DES PRISONNIERS

En principe, tous les détenus, hommes ou femmes, ont droit aux soins médicaux correspondants à leurs besoins. Dans la mesure où beaucoup de femmes détenues proviennent des communautés démunies, elles ont de fortes chances de souffrir de divers problèmes de santé lorsqu'elles entrent en détention. Souvent, elles n'ont pas des moyens de s'offrir un diagnostic ou un traitement.

De ce fait, par comparaison avec les hommes, les femmes détenues ont souvent davantage de besoins en matière de soins de santé primaires, ce qui rend indispensable les efforts de les soumettre aux examens médicaux adéquats à leur entrée en prison et de leur donner accès à des services de santé tout au long de leur détention. Les soins médicaux disponibles en milieux carcéraux devraient au moins être proportionnels aux services accessibles dans la communauté.

Au cours d'une arrestation ou d'un interrogatoire, la plupart des individus ressentent un niveau de stress important. Durant leur détention, ils éprouvent inévitablement des inquiétudes quant à leur avenir; ils se demandent notamment s'ils seront libérés au terme de l'interrogatoire, s'ils seront déférés devant la justice ou, s'ils sont condamnés, à quoi ressemblera la vie en prison et quels seront les impacts de leur incarcération pour leurs familles. Par ailleurs, pendant leur incarcération, de nombreux détenus sont gagnés par le désespoir, l'abattement et la dépression, ce qui entraîne la détérioration de la santé mentale et physique.

Le Burundi possède onze prisons, dont une pour femmes à NGOZI. Le système de santé en milieu carcéral, au Burundi, laisse à désirer. Le trop-plein de détenus dans les centres de détention, la nourriture et les conditions de détention augmentent la probabilité pour les prisonniers de tomber malades.

Le Situation carcérale du 11 Avril 2022 montre que la population pénitentiaire est de 12.632 détenus dont 819 femmes. Les prisonnières peuvent être incarcérées avec leurs enfants : au total 118 nourrissons vivent actuellement en prison avec leurs mères.

La situation sanitaire se présente de la manière suivante dans les prisons du Burundi : seules trois prisons (Mpimba, Ngozi, Gitega) parmi les 11 prisons et les deux centres de rééducation pour mineurs que compte le pays disposent chacune d'un médecin qui travaille à temps partiel. L'accès aux soins de santé est en principe garanti à l'intérieur de la prison, mais les dispensaires des prisons (infirmiers) n'ont pas de personnel soignants (médecins) qualifiés et les médicaments sont en quantité et en qualité insuffisantes.

Il existe de nombreux autres défis :

- Le manque de laboratoires d'analyses médicales ;
- L'incapacité des malades à se payer les médicaments et les soins médicaux reçus en dehors de la prison ;
- Le manque d'ambulance pour le transport des détenus souffrant de maladies chroniques pour les soins en dehors de la prison ;
- Absence de programmes de diagnostic et de traitement des maladies infectieuses, dont le covid-19, la tuberculose, le VIH-SIDA et les hépatites virales C et B.

L'insuffisance des policiers pour assurer la garde des prisonniers malades qui devraient être hospitalisés à l'extérieur des prisons constitue également une entrave majeure au processus d'évacuation des malades et une atteinte à leur droit à la santé avec pour conséquence des cas de maladies irréversibles et morbides.

Les repas sont en nombre, en quantité et en qualité insuffisants. Les détenus sont servis un repas par jour. Une ration se compose de 350 grammes de haricots (avant cuisson) et de 350 grammes de farine de manioc. Les rations sont parfois accompagnées d'huile ou de sel et rarement de riz. L'alcool et le sucre (qui permet de distiller des alcools artisanaux) sont interdits mais ils font l'objet de divers trafics à l'intérieur de la prison.

II. ACTIVITES A MENER

a. Alimentation

AI :

- Distribuer de la bouillie (farine complète) et du sucre aux détenus malades ;

- Améliorer sur le plan quantitatif l'alimentation des personnes incarcérées : les fruits et les légumes augmentent la qualité et la quantité de nourriture et complètent les apports nutritifs des repas habituels ;
- Former les détenus au fonctionnement du jardin maraîcher en leur permettant d'acquérir des compétences en matière agricole pour s'auto-alimenter ;
- Aménager des jardins entretenus par les détenus, fournir une dotation en matériel.

A2 : Encourager les droits de visite aux détenus par les membres de leurs familles.

b. Hygiène, Assainissement et Habillement

A1 : Réhabiliter les locaux de détention pour qu'elles remplissent les conditions minimales de salubrité et d'hygiène.

A2 : Disponibiliser chaque année un costume pénal constitué de vêtements convenables pour chaque détenu.

c. Soins curatifs (promotion de la santé)

A1 : Réhabilitation des infirmeries dans les prisons.

A2 : Disponibiliser les infirmiers et médecins à temps plein et suffisants dans les prisons.

A3 : Mettre en place une pharmacie bien équipée.

A4 :

- Conscientiser les détenus en ce qui concerne l'hygiène et la nutrition équilibrée pour prévenir les maladies ;
- Former et informer les détenus en ce qui concerne les maladies contagieuses.

d. Facteurs psychosociaux

A1 :

- Faire des séances d'écoute et conseil psychosocial ;

- Détendre les détenus au moyen de l'animation des thèmes, des danses et chants, des activités ludiques.

A2 : Référer/prendre les détenues présentant des déficiences mentales dans des centres hospitaliers spécialisés.

CONCLUSION

L'Association NTABARIZA-S.P.F trouve l'importance urgente de secourir les prisonniers malades en planifiant une série d'interventions pour voler au secours de nos frères et sœurs dans leurs besoins à travers la mobilisation des fonds et leurs affectations aux plus vulnérables parmi les détenus.